

Fédé Flash

Numéro 143
Octobre 2018

Sommaire

C'est vous qui le dites	2
Vie collective	3
Nouvelles en bref	4
Entre vous et moi	4 et 5
Juridiquement vôtre	5
Agenda	6
Pensée du mois	6
La rubrique à bras du COF	6

Fédé Flash est une publication de la Fédération des Centres PMS Libres. Fédé Flash relaie des informations utiles à l'ensemble des personnels des 89 centres PMS libres. Les informations destinées spécifiquement aux PO et aux directions leur parviennent via d'autres canaux.

C'est vous qui le dites

Le centre PMS libre ordinaire de Châtelet II a fêté récemment ses 50 ans d'existence ! L'occasion, avec sa directrice Claire Magerotte, en fonction depuis 2010, de revenir sur 50 ans de travail PMS et sur les grands changements de ce travail. Mais surtout, l'occasion d'aborder l'avenir et de mettre en lumière les initiatives et les projets futurs en lien notamment avec l'élaboration des plans de pilotage par les écoles inscrites dans la première phase.

Madame Magerotte, en quoi le travail PMS dans votre centre a-t-il évolué en 50 ans ? Pouvez-vous développer l'un ou l'autre fait marquant ?

L'évolution à Châtelet n'est sans doute pas différente de celle qui s'est opérée dans la plupart des centres PMS. Je dirais que c'est essentiellement la manière de travailler qui a évolué. Jusque dans les années 80, les testings collectifs avaient énormément la cote, on voyait très peu les élèves individuellement. Puis, dans les années 90, notre centre PMS s'est ouvert à beaucoup de choses, sous l'impulsion du directeur de l'époque qui avait une vision assez avant-gardiste du travail PMS. Il a poussé l'équipe à se lancer dans des projets, à participer à des réunions locales de directions, à des réunions thématiques avec des enseignants, au GREF, etc. En ce temps-là, la créativité était largement possible, le cadre légal était moins figé et nous avions moins d'obligations. Dans les années 2000, avec l'arrivée du décret, les choses sont devenues plus cadrées. Aujourd'hui, le suivi individuel des élèves est très présent, la réflexion bien engagée avec les écoles sur le devenir des jeunes, sur la scolarité et un gros travail se fait aussi avec les familles. Notre public a toujours été très varié, mais la population a énormément augmenté : on est parti de 3000 élèves lors de la création du centre en 1968, on était à 7600 en 2000 et aujourd'hui on compte 9300 élèves.

Quels sont vos priorités, vos projets, vos perspectives d'avenir ?

Notre priorité est de nous fixer des priorités et de nous former par rapport à ce qui nous attend. On ne peut pas être partout et on ne peut pas tout faire, sinon on perd en substance, on ne fait que du saupoudrage. Or, notre souhait est de rester crédible auprès des écoles et des familles. L'important est donc de se définir un fil rouge et de garder en mémoire ce que l'on juge important dans et pour notre travail. Notre centre PMS, après avoir suivi la formation en centre organisée par le CFPL et animée par Johan de Beer, se fait accompagner cette année par Jean-Jacques Félix afin de recréer son identité dans les actions quotidiennes, veiller à notre cohérence et nous forger un support de travail solide.

Une autre de nos priorités, qui n'est pas nouvelle mais que l'on cultive car on la juge importante, c'est celle de se rendre disponibles pour nos consultants et de veiller à ce que l'accueil de chacun soit soigné.

Par ailleurs, notre centre est très préoccupé par l'orientation et l'éducation au choix. Tous les agents sont d'ailleurs formés à ce sujet. Le centre a beaucoup travaillé cette thématique par le biais de nombreux projets mis en place dans la région du grand Charleroi.

2 Aujourd'hui, vu la mise en place du nouveau décret, c'est le travail autour des aménagements raisonnables

qui nous occupe beaucoup.

Un autre grand chantier à venir sera celui de la négociation autour des conventions avec les écoles. Il faudra veiller à ce qu'elles tiennent la route, qu'elles soient construites entre deux partenaires qui s'écoutent et qui travaillent main dans la main.



Avez-vous des écoles inscrites dans la première phase d'élaboration des plans de pilotage ? Quelles sont vos collaborations ? Avez-vous des demandes particulières émanant de ces écoles ?

Sur les 18 écoles de notre ressort, 10 d'entre elles sont inscrites dans cette première phase (5 écoles fondamentales et 5 écoles secondaires). On se réjouit de s'associer à ces plans de pilotage car cela nous permettra de mettre en place beaucoup de choses avec les écoles et de s'investir dans des projets. Toutefois, actuellement, même si nous sommes associés à la démarche, la collaboration et la concertation sont encore peu présentes. Nous ne sommes pas appelés par les écoles, celles-ci ayant pour le moment d'autres préoccupations (notamment la lecture et l'analyse de leurs enquêtes miroir). Certaines écoles mettent progressivement en place des groupes de travail dans lesquels le centre PMS est invité à prendre part. Il sera important d'y être et de nous rappeler régulièrement à leur bon souvenir !

Les directions d'écoles secondaires de Charleroi ont créé un groupe de travail pour les directions dont l'établissement s'inscrit dans la première phase d'élaboration des plans de pilotage. Les directions de centres PMS ont été invitées à s'associer à leur travail. Ce groupe ne s'est pas encore réuni mais nous saluons l'initiative et nous nous réjouissons d'en faire partie. Cela permettra de prendre part à la réflexion, de s'inscrire dans du concret et de s'inspirer des idées qui se réalisent ailleurs.

D'autres écoles, qui ne sont pas dans la première vague, réfléchissent déjà à des éléments à y implémenter. Nous n'avons pas encore directement de demandes que les écoles souhaitent inscrire dans les plans de pilotage. Toutefois, indirectement, il va sans dire qu'il y a des thématiques qui ne pourront pas être oubliées ; c'est le cas notamment des aménagements raisonnables et de l'éducation au choix.

Le Pacte d'Excellence est une bonne chose et les centres PMS ont là une carte à jouer pour reclarifier leur rôle et pour diffuser d'eux une image plus claire et plus précise de leurs missions. Il faudra aussi être clair avec nous-mêmes pour se rendre indispensable. Il est important d'être là où les choses se passent et d'aller à la rencontre.

Propos recueillis par Hélène Genevois





La vie collective

La FCPL communique autrement

Les PO et les Directions l'auront remarqué, la FCPL, depuis le début de cette

année scolaire, a mis en place une lettre d'information électronique pour transmettre les divers courriers et annonces concernant le travail PMS au sens large. Cette lettre est envoyée de manière périodique, en fonction des besoins et des éventuelles urgences, aux Présidents de PO et aux Directions de centres PMS. Elle ne s'adresse donc pas personnellement aux agents, mais la FCPL invite cependant les PO et les Directions à transmettre à leur personnel les éléments contenus dans cette lettre qu'ils jugent utiles à une bonne collaboration et à une bonne organisation du travail PMS.

Pour rappel, le site internet de la FCPL est également accessible à chacun et héberge un certain nombre de documents thématiques pouvant être utiles dans le cadre du travail PMS au quotidien. N'hésitez pas à en consulter les pages « publications » via ce lien : <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=799>

Enfin, le Fédé Flash que vous avez entre les mains (ou devant les yeux) s'adresse directement aux agents, mais toujours aussi aux Directions et aux PO.

Son but est d'informer sur ce qui se passe dans les centres, et de relayer des informations qui concernent tout le personnel PMS.

A partir du prochain numéro, une nouvelle rubrique verra le jour. Elle vous permettra de mettre en lumière un projet original, une pratique innovante, une animation attrayante, une collaboration incroyable... bref, une réalisation de terrain dont vous êtes fiers et dont vous aimeriez partager l'expérience avec l'ensemble de vos collègues des centres PMS libres.

Pour manifester votre intérêt à paraître dans le prochain numéro, n'hésitez pas à prendre contact avec Hélène Genevrois par mail à l'adresse helene.genevrois@segec.be.

Quand donner la parole aux nouveaux agents ouvre à des questionnements pertinents, justes et mobilisateurs

Ils étaient 20 à se présenter à la salle n°1 du SeGEC le jeudi 11 octobre.

20 agents, dont la majorité commençaient seulement à appréhender le métier PMS, et qui venaient donc se former en tant que « nouveaux agents ».

Ils ont été accueillis par un trio de choc qui, sur ambiance de stade de foot et de couleurs noir-jaune-rouge, a voulu d'emblée les faire réfléchir sur les différentes facettes de ce « métier PMS ».

Et visiblement, de la réflexion, ces nouveaux agents n'en manquent pas !!

Voici quelques-unes de leurs interrogations récoltées à la sortie de cette première matinée :

- ✓ Comment intégrer, soutenir et accueillir un nouvel agent (avec toutes ses questions) dans une équipe déjà constituée et rôdée dans son fonctionnement ?

- ✓ Qu'est-ce qu'un travail efficace en PMS, quelle est la mesure d'efficacité d'un travail ?
 - ✓ Quelle articulation des fonctions ? Comment favoriser les concertations, les échanges, tout en tenant compte des contraintes de temps de travail fragmentés ?
 - ✓ La place en conseil de classe... Faut-il y aller ? Que dire ? Comment le dire ? Comment assumer ce poste difficile ?
 - ✓ Quel lieu pour exprimer son vécu, son questionnement institutionnel, la rudesse de certaines situations ? Le parrainage entre collègues ne serait-il pas une piste à suivre ?
 - ✓ Quid de la place de l'infirmière ? Comment peut-elle se sentir légitimée dans un travail qui reste nébuleux ?
- Et puis, des constats aussi :
- ✓ L'équipe reste une repère positif !
 - ✓ Le bien-être de l'enfant est mobilisateur, il dynamise !
 - ✓ Le sens des actions doit être questionné !
 - ✓ Le temps PMS... Il peut paraître long, au risque de perdre le fil... L'écart entre le temps de réflexion et l'action devrait rester raisonnable...

On le voit, ça cogite ferme dans les caboches quand on rassemble les nouveaux !!

Certaines questions trouveront des (parties de) réponses dans les 6 autres journées de formation qui leur seront proposées ou même dans les autres modules de formation proposés par le COF.

D'autres, comme les indicateurs ou la place de l'infirmière, font plutôt écho à des réflexions « intemporelles » qui nous habitent tous et qui sont questionnées depuis toujours...

Quoi qu'il en soit, ces discussions et témoignages extrêmement riches entre « nouveaux agents » sont très intéressants, nous semble-t-il, et (devraient) nous pousser à poursuivre ou à relancer la réflexion sur ces différents sujets.

Saurez-vous saisir le ballon (rond !) au bond ?

Grand merci à eux, donc, de nous (re)mobiliser de la sorte !

Et merci aussi à tous les animateurs qui suscitent cet enthousiasme !

Une question au Comité d'éthique ?

Le comité d'éthique des Centres PMS libres vous informe des dates de leurs deux prochaines réunions : le 5 novembre et le 11 décembre.

Si vous souhaitez que votre demande d'avis soit traitée lors de l'une de ces réunions, nous vous demandons de nous la faire parvenir pour le vendredi 2 novembre ou le vendredi 7 décembre au plus tard.

Par e-mail : comite.ethique.cpm@gmail.com

Par courrier postal : A l'attention du Comité d'éthique des CPMS libres – FCPL – Avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles

Merci de votre bonne attention.



Des nouvelles en bref



Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents

Suite aux attentats de Paris en 2015 et de Bruxelles en 2016, le Gouvernement de la FWB a mis en place un Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents. Ce dispositif propose une aide et un soutien en matière de prévention, notamment auprès des professionnels en contact avec les jeunes, afin de leur apporter l'accompagnement nécessaire et les ressources mises à leur disposition pour faire face à ce phénomène de radicalisation, en constante évolution ces dernières années. Le réseau organise cette année des journées de sensibilisation à destination spécifique des personnels des centres PMS, à Liège (29 janvier 2019) et à Charleroi (le 19 février 2019). Pour plus de renseignement sur ces journées, ainsi que pour s'y inscrire, rendez-vous sur le site <https://extremismes-violents.cfwb.be>.

Ce matin-là

La Cité des métiers de Charleroi a édité récemment un outil d'orientation sous forme de livre jeunesse. Destiné au (très) jeune public, à partir de 5 ans, cet album illustré permet de sensibiliser les plus petits sur les métiers manuels et leur valorisation malgré les préjugés qui subsistent, et ce par le biais des aventures de 5 copains de la forêt de Joli Bouleau amenés à participer au grand concours annuel des métiers. Cet album peut être commandé directement auprès de la Cité des métiers de Charleroi via accueil@cdmcharleroi.be



Maltraitance, un tour d'horizon

Dans notre dernier *Fédé Flash* (numéro 142, mai 2018), nous vous annonçons la sortie d'une note informative sur la maltraitance, écrite par la FCPL.

Cette note reste disponible sur le site de la FCPL (<http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2063>) et sera bientôt complétée par une note sur la collaboration entre les Services PSE et les Centres PMS Libres (note qui envisagera cette collaboration de manière générale, et puis de façon plus pointue dans certaines situations spécifiques comme la prise en charge de cas de maltraitance).

Entre temps, la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance de Tournai a réalisé un WEB-DOC intitulé : « *Que faire si je suis confronté à une situation de maltraitance d'enfants ? M'appuyer sur un réseau de confiance.* »

Ce WEB-DOC, qui vise donc tout professionnel qui est confronté à une situation de maltraitance d'enfant, a été présenté le vendredi 19 octobre à l'hôtel de ville de Tournai, et est depuis disponible via le lien internet <http://enlignedirecte.be/ccaevm>. L'objectif de ce web-doc est de fournir des pistes de travail afin que le professionnel qui le consulte puisse réagir le plus adéquatement possible à la situation à laquelle il est confronté

D'autres réalisations des Commissions de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance sont également disponibles sur le site <http://www.one.be/professionnels/sos-enfants/les-commissions-de-coordination/>



Entre vous et moi

La loi et l'esprit de la loi

La prise en charge des besoins spécifiques et la mise en place d'aménagements raisonnables au sein des établissements scolaires sont désormais prévues par un décret. Comme lors de chaque mise en application de nouvelles dispositions légales, le texte est examiné à la loupe, trituré, interprété, critiqué. Là, il déstabilise, il fait peur : que nous demande-t-on encore ? Du travail en plus ? Impossible ! Ailleurs, il est compris comme l'opportunité d'enfin pouvoir discuter de la prise en charge des besoins spécifiques avec certaines équipes enseignantes qui, jusqu'ici, ne se préoccupaient pas de cela.

De là où je suis, j'observe en effet des réactions très diverses par rapport à ce décret : du rejet à l'adhésion, de la crainte à l'enthousiasme. Ces réactions sont toutes compréhensibles.

Les plus négatives proviennent de la lecture stricte du texte. C'est vrai qu'il comporte des incohérences, des imprécisions, des zones de flou, des injonctions qui ne correspondent pas toujours aux pratiques. De plus, à la lecture pointilleuse, on comprend que les agents PMS devraient participer à une série de réunions supplémentaires dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des aménagements raisonnables. Ça énerve, ça laisse un sentiment que notre réalité de travail n'est pas prise en compte.

Par ailleurs, ceux qui se détachent un peu du texte pour s'inspirer de l'esprit du décret abordent la question non par les procédures mais par la prise en compte des besoins de l'élève en difficulté. Ils se rendent alors très vite compte que cela correspond aux pratiques habituelles du travail PMS et que l'on peut collaborer efficacement avec l'école au bénéfice des élèves sans pour autant inter-



venir pour le moindre aménagement raisonnable à mettre en place.

Ce décret constitue l'occasion, pour les équipes PMS et les équipes éducatives, de (re)mettre cette réflexion sur la table. Comment organiser concrètement la collaboration Centre PMS-école sur le point précis de la mise en place des aménagements raisonnables ? Voilà une question incontournable qui intervient dans le cadre du partenariat déjà existant. En effet, si le décret donne des indications sur les moments de coordination Centre PMS-école, il laisse aux acteurs le soin d'organiser les modalités pratiques et le contenu de leur collaboration.

On sait bien qu'un décret seul n'a pas le pouvoir de changer les habitudes sur le terrain. Il peut néanmoins fixer un cadre et forcer la porte là où la réflexion sur les besoins spécifiques n'a pas lieu et là où l'accueil d'élèves présentant un trouble ou un handicap est frileux. C'est vraisemblablement avec ces écoles-là que la réflexion commune sera la plus porteuse.

Sophie De Kuysse



Juridiquement vôtre

Circulaires « Enseignement »

Vous retrouverez ci-dessous plusieurs circulaires relatives aux différents niveaux d'enseignement pouvant être utiles au travail du

Centre PMS (pour chaque circulaire, les chapitres en lien avec le travail PMS sont indiqués) :

Circulaire 6720 du 28 juin 2018 organisant l'enseignement fondamental ordinaire cliquez [ici](#) ! : Titre II : obligation scolaire, inscription, fréquentation (y compris dérogations d'âge, changement d'école, absences, sanctions disciplinaires et exclusions) ; Titre IV : autorité parentale ; Titre V : intégrations ; Titre XIV : prise en charge spécialisée durant le temps scolaire

Circulaire 6741 du 4 juillet 2018 relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire : Tome 1 cliquez [ici](#) ! (Chapitre 9 : intégrations) ; Tome 2 : cliquez [ici](#) ! (sanction des études)

Circulaire 6809 du 6 septembre 2018 relative à l'obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires dans l'enseignement secondaire ordinaire subventionné Cliquez [ici](#) ! : 1.1. Inscription ; 1.2. fréquentation scolaire ; 1.3. exclusions

Circulaire 6747 du 10 juillet 2018 relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé cliquez [ici](#) ! : Chapitre 1 : obligation scolaire, gratuité, inscriptions, fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires ; Chapitre 9 : conseil de classe, PIA et recours ; Chapitre 12 : formalités administratives pour les élèves du type 5 ; Chapitre 13 : intégrations ; Chapitre 15 : conditions d'admission et maintien ; Chapitre 18 : dérogations d'âge ; Chapitre 19 : liste des organismes habilités à délivrer des documents en vue d'une inscription ; Chapitre 21 : commissions consultatives

Circulaire informative 6853 du 5 octobre 2018 relative à l'enseignement spécialisé de type 5 : cliquez [ici](#) !

Aménagements raisonnables

Le décret du 7 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques est entré en vigueur le 1er septembre 2018. A ce titre, le service juridique du SeGEC a élaboré une note renvoyant vers les documents utiles en matière d'aménagements raisonnables. Cette note figure sur le site internet du SeGEC : <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2407>

Organisme de contrôle en cas d'absence pour maladie

Pour rappel, le 1^{er} mars 2018, Medconsult est devenu Certimed. Il convient d'utiliser depuis le 1^{er} septembre 2018, les nouveaux modèles de certificats médicaux que vous pouvez retrouver dans la [circulaire 6688](#).

Congés de Pâques 2019

Conformément à l'Arrêté royal du 19 mai 1981 modifié le 11 juillet 2018, le congé de Pâques pour l'exercice 2018-2019 aura lieu du lundi 8 avril au vendredi 18 avril 2019. Par ailleurs, le lundi de Pâques tombe le 22 avril 2019. Avant la parution de cet arrêté, il était prévu que le congé de Pâques débute le 15 avril, mais la Communauté française a décidé de s'aligner sur le calendrier de l'enseignement néerlandophone. Vous pouvez retrouver [ICI](#) l'arrêté reprenant les congés de vacances annuelles (page 2).



L'agenda d'octobre et novembre



Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

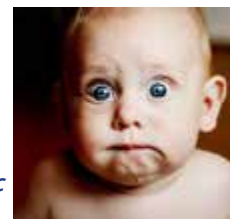
22	23	24	25	26
ACD	COF	ARP		
Du 29 octobre au 2 novembre inclus - Congé de Toussaint				
5	6	7	8	9
Formations 26, 23 et 29 Comité d'Ethique		Formation 1		
12	13	14	15	16
Formation 5	Formations 34 et 35	COF		
19	20	21	22	23
Formation 12	Formations 27, 34 et 35 Bureau FCPL	Formation directions 1	Formation directions 1	Formation 11
26	27	28	29	30
Formation 1 Formation initiale direc- tions	Formation 12		Formations 9 et 35	Formations 1 et 31 CPEF



La pensée du mois

L'automne est le printemps de l'hiver.

Toulouse-Lautrec



Nouvelle direction

C'est Christophe Mussolin qui remplace Marc Heremans, admis à la retraite, à la direction du centre d'Ottignies - Louvain-la-Neuve.

La rubrique à bras du COF



Le bonheur, on le cultive, on le théorise, on en fait un business, des livres, des cours... il est le nouveau carburant de la productivité. Il devient même une

injonction dans notre société, au travail. C'est selon la maxime «Si tu veux, tu peux !» sans doute propre à une société exclusivement centrée sur l'individu.

MAIS si tout ceci n'était qu'un miroir aux alouettes ?

- Est-on réellement tous à égalité dans cette ruée vers l'or ?

- Est-ce que cette quête du Graal partout, tout le temps, n'est pas vouée obligatoirement à l'échec si elle est poussée à son paroxysme ?

- N'y a-t-il pas une responsabilité collective au bonheur de tous ?

- ...

Bref... nous aspirons tous à plus de pétillant dans nos vies mais ne soyons pas dupe d'une société fondée sur un modèle de rentabilité.

Pour pousser la réflexion un peu plus loin, n'hésitez pas à tourner les pages du livre « Happycratie. Comment l'industrie du bonheur a pris le contrôle de nos vies » co-écrit par le docteur en psychologie Edgar CABANAS et la sociologue Eva ILLOUZ.



Geneviève & Loïc
Animateurs du COF

Présentation du bouquin : <https://www.franceculture.fr/oeuvre/happycratie-comment-lindustrie-du-bonheur-a-pris-le-contrôle-de-nos-vies>

